

Santé et services sociaux

Projet de loi n° 10 : première réaction des usagers

Montréal, 25 septembre 2014 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, est surpris de l'ampleur de la réforme proposée par le ministre Barrette.

« Le RPCU se réjouit que les conseils d'administration continueront à rendre des comptes publics et que la voix citoyenne sera toujours présente au sein de ces conseils. Les comités des usagers continueront à exercer leur rôle puisqu'ils sont maintenus » a déclaré M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

La réorganisation touche tous les établissements et toutes les régions. Dans chaque région socio-sanitaire du Québec, un nouvel établissement verra le jour par la fusion de tous les établissements de cette région sous le nom de « centre intégré de santé et de services sociaux ». Pour Montréal, les établissements seront fusionnés en cinq centres intégrés.

Quatre établissements suprarégionaux sont créés : le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et l'institut de cardiologie de Montréal.

Profil du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, défend les droits des usagers et représente les 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 83 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744

rpcu

